



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte  
Communauté de Communes du Sud Artois

## COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

---

### Quelques informations pratiques 2021-04

---

#### Portes ouvertes musicales : à la chapelle du cimetière

**Samedi 1<sup>er</sup> mai de 15h à 18h**

La chapelle sera ouverte sur une durée de trois heures durant lesquelles Justin Lépany musicien, compositeur et chef de chœur, jouera de façon ininterrompue ses oeuvres. Pendant 3 heures, il propose une animation musicale. Les passants entrent, restent un moment ou repartent.

L'idée principale est simple : mettre en valeur les églises particulières et les faire revivre en musique ;

Tout le protocole d'un concert est absent : il n'y a pas de contact, les gens entrent et sortent à leur guise, le musicien n'est pas mis en avant et la musique se mêle à l'architecture du lieu, invitant les habitants à redécouvrir leur bâtiment, ici la chapelle du cimetière.

C'est la Communauté de Communes du Sud-Artois, dans le cadre du CLEA (contrat local d'Education Artistique) qui est à l'origine de ce projet et qui accueille des artistes sur son territoire.

De la documentation sur l'histoire de la chapelle sera mise à la disposition de ceux qui le désirent.

**Profitez du moment toléré pour la promenade pour une courte visite à la chapelle.**

**Port du masque obligatoire**



---

#### Cérémonie du 8 mai :



Pour le moment, il nous est impossible de dire comment nous pourrions célébrer l'armistice qui actait la fin de la guerre 1939-1945

Peut-être comme en 2020 une cérémonie en comité restreint aura lieu au monument aux morts avec dépôt de gerbes.

---

#### Lancement du dispositif « maprocuration »

Depuis le 6 avril, une nouvelle procédure est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure papier existante, cette nouvelle procédure *Ma procuration* sera dématérialisée.

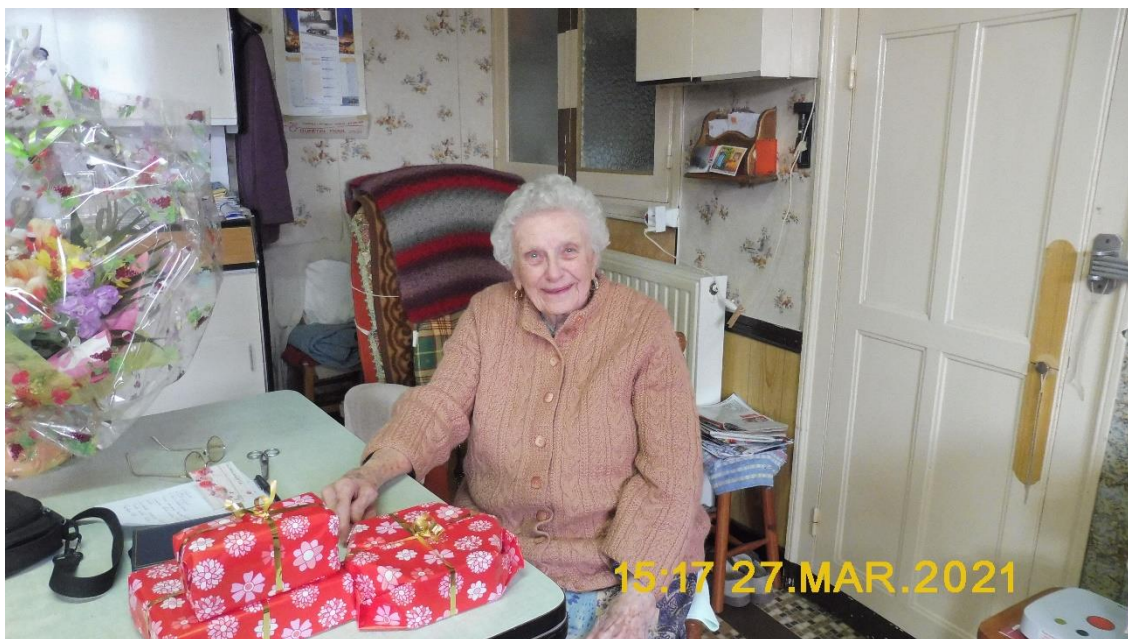
Elle se déroule en 3 étapes :

- 1 Les électeurs pourront faire leur demande sur internet : [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

- 2 Les électeurs se présentent devant les policiers ou gendarmes habilités à recevoir les procurations
- 3 Les électeurs sont avertis par courriel dès que la mairie a validé la procuration
- 4 Cette procédure permettra de diminuer le temps nécessaire à l'établissement des procurations



**Une centenaire à Sailly :** le 26 mars, Madame Georgette Carette a fêté ses 100 ans. En cette période de crise sanitaire, la commune n'a pas pu la fêter. Néanmoins, Madame le Maire s'est rendue chez elle pour lui apporter des fleurs, des friandises et la médaille de la Commune ainsi que les vœux du Conseil municipal et des habitants du village pour lui souhaiter de conserver son état de santé actuel encore quelques années .



**Dates à retenir :**

Les **élections** départementales et régionales sont reportées les **20 et 27 juin**

- 6 mai :** le passage des 4 jours de Dunkerque Rue Moinet et Rue aux Cailloux est annulé
- 6 mai :** Enedis a programmé une coupure d'électricité de 8h à 12h30 pour la commune tout entière

Le maire, Georgette Mikolajczak  
 Tel: 03 21 24 81 38  
[mairie-saillyaubois62@orange.fr](mailto:mairie-saillyaubois62@orange.fr)